

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Délibération n°2024.04.51 B
Bâtiment Fleurac (Flow vélo) - Validation du programme

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2024**
Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **23**
Nombre de pouvoirs: **2**
Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, François NEBOUT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_51B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

**DELIBERATION
N°2024.04.51 B**

Rapporteur : Gérard DEZIER

BATIMENT FLEURAC (FLOW VELO) - VALIDATION DU PROGRAMME

Pilier : 9 UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS
Ambition : 905 UN PATRIMOINE ENTRETENU ET VALORISE
Enjeux : 90501-9 UN PATRIMOINE ENTRETENU ET VALORISE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : Soutien à l'activité sportive
ODD 11 : Promotion des modes doux

Dans le cadre du circuit Flow Vélo qui passe sur la commune de Linars, le bâtiment Fleurac désaffecté et en partie en ruine, situé à l'angle de la rue de Fleurac et des Grands Prés de Fleurac, le long du fleuve Charente, pourrait être réhabilité afin de réaliser une halte couverte à destination des cyclistes.

Ce bâtiment se situant dans le périmètre classé, le projet de réhabilitation sera soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF). Pour mener à bien cette opération, GrandAngoulême souhaite être accompagné d'une maîtrise d'œuvre architecturale.

Le coût estimé des travaux est d'environ 97 000 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre relève du domaine fonctionnel « bâtiments – réutilisation ou réhabilitation » au livre IV, Section II, sous-section 3 de la 2ème partie du code de la commande publique précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre.

Compte-tenu de l'estimation financière du marché de maîtrise d'œuvre (23 830 € HT), la consultation se fera sous forme d'une procédure adaptée ouverte de maîtrise d'œuvre en application des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 et 5, R2131-12 et R2172-1 à 4 du code de la commande publique.

Je vous propose :

DE VALIDER le programme de l'opération de réhabilitation du bâtiment Fleurac.

D'APPROUVER l'engagement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre suivant une procédure adaptée et les éléments essentiels du dossier de consultation.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
016-200071827-20240404-2024_04_51B-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/04/2024
Affichage : 08/04/2024

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les marchés à intervenir, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée, à signer les documents concernant les procédures d'urbanisme.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_51B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024